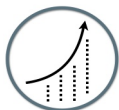


DROITS DES INTERMITTENTS

7 heures - 440 €



à distance



9,5 /10 (18 avis)



Description synthétique. Une description détaillée est remise lors de l'inscription.

PUBLIC

Administratrice/administrateur, comptable, d'une structure de spectacle vivant
Intermittents du spectacle ayant une fonction de chargé/e de production

PRE-REQUIS

Aucun pré-requis n'est nécessaire.

OBJECTIFS

- Comprendre le fonctionnement du mécanisme de l'allocation chômage
- Appréhender et respecter la réglementation en vigueur
- Sécuriser la partie employeur sans pénaliser les salariés dans leurs droits
- Répondre de manière efficiente aux questions des salariés intermittents sur leurs droits
- Se sentir légitime dans ses réponses aux salariés intermittents pour un meilleur dialogue social

CONTENU DÉTAILLÉ - mis à jour le 02/07/2026

Comprendre les conditions d'indemnisation d'un intermittent

- Identifier les champs d'application des annexes 8 et 10
- Maîtriser les éléments liés à l'ouverture de droit :
 - admission
 - réadmission
 - prolongation des droits
- Gérer les ouvertures de droit multiples :
 - régime général
 - intermittence
 - droits rechargeables
- Assimiler le fonctionnement de l'indemnisation
 - calcul du salaire de référence
 - de l'allocation journalière
 - du nombre de jours indemnisés
- Comprendre le différé d'indemnisation

Sécuriser le traitement administratif

- Impacter le fonctionnement administratif lié à l'embauche sur les droits :
 - contrat long ou courts
 - interventions d'enseignement ou pédagogique
- Valider les obligations légales
 - des salariés
 - de l'employeur : AEM, avis de versement
- Les incidences en cas d'erreur
- Les dernières actualités de l'année